

Déclaration Préalable Comité Technique 29 mai

Sud ne laissera pas tomber les agent-es sourd-es et malentendant-es.

Nous savons aussi toutes les difficultés de communication encore plus fortes aujourd'hui dues à la crise sanitaire du coronavirus. Coupé.es de leurs environnement par l'audition ils et elles y sont désormais aussi par la vue. Le port du masque les empêche bien souvent de comprendre leurs collègues.

La section syndicale SUD appelle à une prise de conscience. La surface des masques en tissu englobe à la fois le nez, la bouche, le menton et ne laisse donc pas beaucoup de place à l'interprétation. Les masques les ont rendu.es aveugle. Il commence à y avoir l'expérimentation de masque transparent. Il faudrait ce type de masques dans les services où les agent.es malentendant.es sont présent.es ou alors utiliser le port de la visière.

Le syndicat SUD demande à l'employeur de trouver une solution ! Il est important que l'ensemble des services soit sensibilisé à cette cause pour améliorer les conditions de travail.

Le port du masque est désormais un élément essentiel pour faire barrière au coronavirus. Mais c'est aussi un frein à la communication pour ceux qui sont habitués à lire sur les lèvres. Beaucoup s'aident du mouvement des lèvres de leurs interlocuteurs pour suivre les échanges verbaux : et là, terminé ! Quelle galère pour tous les malentendant.es !

Des alternatives sont à l'étude, comme les masques à fenêtre.

La généralisation du port du masque en vue du déconfinement "inquiète notre section SUD". Dans les transports, les services, les établissements scolaires : partout où il est impossible de respecter les mesures de distanciation physique, le port du masque sera obligatoire pour empêcher la propagation du coronavirus
"Ce n'est pas du tout adapté pour les sourd.es ce que SUD DÉPLORE !

Au sujet des chèques déjeuner SUD maintient l'AVIS des agent-e-s CONTRE la mise en place de la carte dématérialisée chèques déjeuner et demande à l'employeur de bien laisser le choix aux agent-e-s de revenir à la version papier après la crise sanitaire !

Cet avis a été entendu une première fois et l'employeur a souhaité aller contre l'avis très majoritaire des agent-e-s.

Suite à cette décision les agent-e-s nous ont fait les retours d'un dégoût face à leurs avis qui n'est pas entendu par l'employeur, nous vous en faisons donc part dans cette instance.

Dans les Comités Techniques précédents SUD était le syndicat qui avait dit son opposition claire à l'extension de **la prime de risque sanitaire** au télétravail.

Et heureusement car lorsque l'on voit la manière dont cela a été attribué, soit 21 agent.es en télétravail dont nous ne connaissons jamais l'identité et qui auront une prime de 500 € et oui un forfait ?

Alors que ces mêmes agent.es ont déjà un régime indemnitaire bien plus élevé que les catégories C.

De plus des collègues qui ont pris des risques réels pour leurs vies par exemple dans les EHPAD n'atteindront pas tous les 500 € que vous attribuer aux 21 agent.es en télétravail.

Hé bien sincèrement, sachez que les collègues qui ont vraiment risqués leurs vies et qui ne toucheront même pas 500 € de prime ont aujourd'hui un vrai pince-cœur lorsqu'ils et elles apprennent cette mesure inappropriée.

Nous ne vous citons même pas **la rancœur des collègues télétravailleurs** qui pour beaucoup dans ce cas auraient aussi pu y prétendre.

Aucunes concertations avec les organisations syndicales n'ont été ouvertes sur les modalités du versement de cette prime exceptionnelle au télétravail.

Nous tenons tout de même à le préciser pour l'ensemble des agent.es qui liront le présent procès-verbal.

SUD a de même alerté l'employeur sur le flou du dernier conseil municipal avec la délibération qui a été adoptée ayant comme sujet la prime exceptionnelle. La délibération passe donc du 17 mars au 10 mai, alors que les équipes administratives avaient annoncé la date noir sur blanc dans divers documents. Cette délibération a mis non seulement l'équipe administrative en difficulté mais d'avantage le flou total entre les agent.es et leurs responsables.

SUD demande aussi à ce que les termes dans les rapports puissent être clairs et limpides à la compréhension d'un bon nombre d'agent.es et de même pour leurs responsables pour ne vous citer qu'un exemple : le service DPBMR un bon nombre d'agent.es étant intervenus sur la période de confinement se voient retirer 5 jours de congés + 1 journée de RTT. Cela n'est pas normal que la direction de ce service face sa propre lecture des rapports.

C'est pour cela Mr le président que nous vous demandons une attention particulière pour ce service basé sur le site du centre technique municipal ; nous avons déjà fait les remontés nécessaires auprès de la DRH mais les agent.es

nous ont fait savoir que rien n'avaient bougé malgré leurs contacts avec plusieurs organisations syndicales.

Cela dit nous saluons l'existence du dialogue social qui a été intense dans nos collectivités comparé à d'autre comme à la région. Même si bien malheureusement les instances par visioconférence ont été un réel écartement de certain.es élu.es de notre section car la fracture numérique est bien réelle et donc ce moyen non-équitable.

Les réunions hebdomadaires étaient nécessaires mais nous regrettons que seul le temps de parole fût de 8 minutes grand maximum. Nous n'avons jamais amélioré la situation de nos collègues de la direction des jardins qui alertent depuis le confinement pour que des moyens soient trouvés pour laver les vêtements en urgence suite à leurs missions de débroussaillages.

Enfin nous accueillons positivement la reconduction du dispositif **ASA** pour cette nouvelle période, tout en vous rappelant qu'il est nécessaire de faire entendre le mot souplesse dans les services car déjà bon nombre d'agent.es nous appellent pour nous dire que l'on veut leur faire poser des heures de RTT s'ils n'ont pas le choix par rapport à leurs enfants de ne pouvoir commencer dès 7 h du matin, exemple aux jardins.



Section SUD-SOLIDAIRES

Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole Centre commercial Le Torigné, 8 Place de Thorigné, 35200 Rennes

Tél : 02 23 62 25 75 Courriel : sud@rennesmetropole.fr Fax : 02 99 86 60 29

Site : sud-ct35.org Page Facebook : section ville de rennes syndicat sud ct 35